

Département des Ardennes
Arrondissement de Sedan
Canton Sedan Nord
Commune de Fleigneux
08200 Fleigneux
Tel: 03-24-29-39-11
Fax : 03-24-29-77-69
E/mail: commune.fleigneux@orange.fr



COMMUNE DE FLEIGNEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEIGNEUX

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 5 août 2022 A FLEIGNEUX

Convocation en date du 01/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 5 août à vingt heures, le conseil Municipal, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pierre CORNET, Maire.

Membres présents: M. CORNET Pierre- M. JOSTE Eric - M. DUFOUR Patrick- M. REINBOLD Louis- Mme GARANT Valérie- Mme FRIGNET Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MINE Sandrine- M. NOBRE Carlos- M. HUT Pascal- M. BELLEVILLE Michel- M. MALJEAN Thierry

Mme GARANT Valérie est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (plus de la moitié des 12 membres), la séance est ouverte.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie au CRCA pour régler les factures du projet de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes**

2022019) Ouverture d'une ligne de trésorerie au CRCA pour régler les factures du projet de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes

Rapporteur : M. CORNET Pierre, Maire

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Mme GARANT Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **Ouverture d'une ligne de trésorerie au CRCA pour régler les factures du projet de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes**

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent, à l'unanimité, le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 %.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Pierre CORNET, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fin de la séance à 20H30

Le secrétaire de Séance,
Mme Valérie GARANT



Le Maire,
M. Pierre CORNET

